

LA PASSION DU JEU, L'ESPRIT D'ÉQUIPE !

INTERCLUBS

PÉTANQUE

ufolep

TOUS LES SPORTS / AUTREMENT
HAUTE-VIENNE



ENSEMBLE, VISIONS PLUS LOIN !



DIMANCHE
18 OCTOBRE 2026

— À 8H30 —



AU BOULODROME DE LIMOGES

VENEZ SUPPORTER VOS ÉQUIPES !



ESPRIT D'ÉQUIPE



CONVIVIALITÉ



COMPÉTITION



ACIL





Roland MARTIN

Président du Comité Départemental
UOLEP 87
Vice-président UFOLEP
Nouvelle Aquitaine



Mesdames, Messieurs, chers compétiteurs,

Merci de votre présence.

Mot présidente LJJ



Je pratique un sport, je respecte :

- **Les installations mises à ma disposition**
- **Les Règles – L'Arbitre – Mes Adversaires – Mes Partenaires**
- **Les Organisateurs – Les Spectateurs**

PROGRAMME DE LA JOURNEE

ACCUEIL DES EQUIPES - 07 h 30 / 08 h 15

- ↪ Vérification des équipes préalablement inscrites
- ↪ Remise des tickets repas
- ↪ Informations sur l'organisation de la journée
- ↪ Achat des tickets boissons, casse croûtes, sandwiches...

Les pénalités en cas de retard sont mentionnées à l'article 5 du règlement.

08 H 30 / 09 h 30 – 1^{ère} Partie

09 h 50 / 10 h 50 – 2^{ème} Partie

11 h 10 / 12 h 10 – 3^{ème} Partie

ARRET DES PARTIES - 12 h 10

REPAS AU BOULODROME

REPRISE DES PARTIES - 14 h 30

14 h 30 / 15 h 30 – 4^{ème} Partie

15 h 50 / 16 h 50 – 5^{ème} Partie

Nota : En cas de retard, la fin de la dernière partie ne doit pas excéder 17 h 00. En cas de risque de dépassement, il appartient aux responsables de réduire le temps de jeu de la dernière partie (ou d'autres si besoin).

17 h 30 – RESULTATS ET REMISE DES RECOMPENSES

Les résultats du challenge des clubs sont proclamés lors de la cérémonie protocolaire de clôture. A cette occasion, les récompenses sont remises aux clubs selon leur classement, ainsi qu'aux joueurs distingués pour leur fair-play, leur fidélité et leur participation.



CHALLENGE 87

CONTACT ORGANISATION INTERCLUBS

Mme Laurence POURIEUX

Tél.06.29.24.81.82

dlaurence2@aol.com

CONTACT ORGANISATION UFOLEP

COMMISSION SPORTIVE DEPARTEMENTALE

petanqueufolep87@gmail.com



INTERCLUBS

- REGLEMENT -

Article 1 – L'Interclubs est placé sous l'égide de l'UFOLEP 87. Cette manifestation conviviale concerne tous les clubs UFOLEP 87 ainsi qu'en sa qualité d'invité permanent le club de Jumilhac le Grand (24). Le club organisateur peut avec l'accord de l'UFOLEP inviter certains clubs extérieurs dans la limite d'un par département limitrophe (non compris l'invité permanent). Tous les participants doivent posséder une licence UFOLEP. Les joueurs en mutation peuvent participer dans l'un ou l'autre des clubs en fonction de celui de leur licence au jour de l'Interclub. Tout joueur inscrit doit rester toute la journée sauf raisons professionnelles (matin ou après-midi). Quelle que soit la période jeu, tous les joueurs doivent être mentionnés sur la feuille d'inscription. Les joueurs affectés à une équipe, y compris remplaçants, ne peuvent changer d'équipe en cours de journée.

Article 2 – L'engagement, gratuit fait l'objet d'un reversement à l'UFOLEP 87 de 0.50 € par joueur. La participation à l'interclubs (joueurs et bénévoles) est comptée dans le nombre de participation sous réserve d'avoir été présent toute la journée.

Article 3 – Chaque équipe est composée de 2 triplettes d'au moins 6 joueurs. Chaque club peut présenter plusieurs équipes avec remplaçants sous réserve que ces derniers ne soient pas déjà inscrits au titre d'une autre équipe. Le panachage « Interclub » de 1 à 3 joueurs est autorisé pour compléter une équipe. Le tirage au sort des rencontres est fait par la commission sportive

Article 4 – Horaires

DEBUT DES PARTIES	FIN DES PARTIES	Les horaires doivent être scrupuleusement respectés
08 h 30	12 h 10	
14 h 30	16 h 45	

Article 5 – Déroulement de l'épreuve

- Les rencontres se font en triplettes (3 le matin / 2 l'après-midi). Dans la mesure du possible, la première triplette de chaque équipe devra comporter une féminine ou un-une jeune. L'épreuve se déroule en 5 parties limitées à 1 heure ou 13 points. Une pause de 20 mn est prévue entre les parties.
- Les parties débutent au coup de sifflet et s'arrêtent au coup de sifflet sur la mène en cours, ou avant si 13 points. En cas d'égalité, une mène de départage sera jouée. A la fin de chaque partie, les 2 capitaines d'équipe doivent faire inscrire immédiatement le score à la table de marque.
- Toutes les équipes se retrouvent devant la table de marque pour trouver leurs adversaires.
- Les parties se joueront sur terrain libre. Par souci d'équité sportive, les rencontres se feront, chaque fois que possible, « gagnants / gagnants » avec protection des équipes d'un même club.
- L'équipe absente du terrain de jeu est pénalisée à raison d'un point toutes les 5 mn. La partie est considérée comme perdue par l'équipe absente après un délai de 20 mn
- Le changement de joueur n'est pas autorisé pendant la partie en cours.
- Toute situation particulière doit être signalée à la table de marque

Article 6 – Le classement est effectué par le nombre de rencontres gagnées puis le total des points faits puis au goal-average. En cas de nouvelle égalité, le classement se fait par l'annonce du résultat le plus rapide de la dernière partie. Les résultats sont proclamés à l'issue de la rencontre. S'agissant d'une manifestation conviviale, seule la meilleure équipe de chaque club sera récompensée.

Article 7 – Tenue et discipline

- Tous les participants devront avoir une tenue correcte (chaussures fermées); respecter leurs adversaires, les organisateurs, les personnes présentes à cette journée, ainsi que les lieux prêtés par la municipalité de Saint Yrieix la Perche
- Dans la mesure du possible les joueurs devront porter la tenue de leur club
- Les portables devront être éteints ou mis en veille pendant les phases de jeu. Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter pendant les parties

Article 8 – Un jury de 3 personnes sera désigné par le club organisateur dont 2 dirigeants du club et un responsable de la commission technique et sportive 87. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 9 – L'Interclubs qui clôture la saison UFOLEP est une journée de l'amitié qui se veut conviviale, et bon enfant. Il appartient à chacun de respecter en tout état de cause, l'esprit qui caractérise les manifestations UFOLEP.

- RESTAURATION -

AU BOULODROME REPAS SERVI À TABLE (TRAITEUR)

OU RESTAURATION FROIDE POSSIBLE SUR PLACE

Bon Appétit

MENU

16 €

TERRINE AUX CHATAIGNES
AVEC PICKLES DE LÉGUMES

BOURGUIGNON / POMMES VAPEURS

FROMAGE

TARTE AUX FRUITS MÉLANGÉS

VIN COMPRIS

BON DE RESERVATION REPAS

Aucun repas commandé ne pourra être remboursé

**PENSEZ A FAIRE LA RESERVATION DES REPAS
EN MÊME TEMPS QUE LES ENGAGEMENTS.**

INTERCLUBS UFOLEP 87 DU 18 OCTOBRE 2026

INSCRIPTIONS AVANT LE SAMEDI 10 OCTOBRE

NOM DU CLUB :

NOMBRE D'EQUIPES :

Nombre de repas : x 16 € =€

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : LJL PETANQUE LIMOGES

**VEUILLEZ RETOURNER CETTE FICHE REMPLIE
ET LE CHEQUE CORRESPONDANT
A**

MME POURIEUX LAURENCE
Tél.06.29.24.81.82
7 ROUTE DE LA CHAPELLE ST MARTIN
87110 LE VIGEN



FICHER EXCEL ou FEUILLE D'INSCRIPTION

A RETOURNER AU PLUS TARD LUNDI 08 SEPTEMBRE

à petanqueufolep87@gmail.com



RAPPEL : Dans la mesure du possible, la première triplète de chaque équipe devra comporter une féminine ou un, une jeune.

CLUB :

EQUIPE 1	CAPITAINE :
TRIPLLETTE 1	
TRIPLLETTE 2	

EQUIPE 2	CAPITAINE
TRIPLLETTE 1	
TRIPLLETTE 2	

EQUIPE 3	CAPITAINE
TRIPLLETTE 1	
TRIPLLETTE 2	

EQUIPE 4	CAPITAINE
TRIPLLETTE 1	
TRIPLLETTE 2	